

Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA) : Etablissements " plan violence " Décret 2001.48 du 16.01.2001 - Circulaire n° 2001.132 du 18.07.2001

Un avantage spécifique d'ancienneté est accordé aux collègues qui exercent en établissement " plan violence ". La liste de ces établissements est parue au **BO n°10 du 8 mars 2001**.

Qui peut en bénéficier ?

Les enseignants titulaires affectés dans ces établissements de façon continue depuis au moins 3 ans. Le nouveau dispositif autorise la prise en compte des services accomplis le cas échéant dans plusieurs établissements.

A quelles conditions ?

L'ASA est accordé aux personnels qui ont exercé leurs fonctions dans ces établissements au moins 3 ans (période de constitution de droit).

Comment ?

La bonification d'ancienneté est accordée exclusivement pour l'avancement d'échelon. La période de constitution des droits est de 3 ans pendant laquelle aucun avantage est acquis. A partir de 3 années (au 1er janvier), un avantage de 3 mois est constitué puis 2 mois pour chaque année suivante. Les calculs sont faits par année civile (1er janvier).

Méthode ?

Les collègues figurent sur les tableaux aux dates normales prévues par le tableau des rythmes d'avancement. L'ASA est déduite de la date, lorsque l'avancement est obtenu. M. X promu le 12 mai 2020 avec 3 mois d'ASA, la date d'effet sera le 12 février 2020.

Exemple : Un collègue, promouvable entre le 01/01/20 et le 31/08/20 en poste au 01/01/17 dans un établissement concerné, bénéficiera de 3 mois si sa promotion est prononcée. S'il était sur ce poste au 01/01/16 : 5 mois.

34 Etablissements concernés :

COLLEGES 59 :

- HAUTMONT : A. Perier; A. St Exupéry; Ronsard
- LILLE : A. Camus; M. de Stael; J. Macé; L. Michel; H. Matisse; P. Verlaine; B. Vian
- LOOS : R. Descartes
- MAUBEUGE : E. Coutelle; De l'Épinette; Vauban
- ROUBAIX : A. Frank; J.B. Lebas; J.J. Rousseau; A. Samain; Sévigné; M. Van Der Meersch
- TOURCOING : E. Branly; M. Curie; De l'Europe; Mendès France; A. Roussel
- WATTRELOS : G. Nadaud; P. Néruda

COLLEGES 62 :

- CALAIS : M. Luther King; L. Vadez

LP 59 :

- HAUTMONT : Courtoy
- LILLE : Ferrer
- ROUBAIX : J. Moulin; Turgot

LP 62 :

- CALAIS : N. Niemen